Contre les panneaux-réclames

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels**

Band (Jahr): **39 (1930)**

Heft 24

PDF erstellt am: **26.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-541085

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

soit devant le juge, soit d'une autre manière. Nous avons souligné une fois de plus à cette occasion que la Société suisse des hôteliers, comme les autres organisations intéressées, n'avaient jamais contesté les droits des compositeurs de musique. Mais nous repoussons les exigences démesurées présentées par l'organe de perception des droits, dans le but de pouvoir verser de grosses commissions à ses agents et payer les frais de l'organisation bureaucratique toujours plus vaste installée à Paris. Nous sommes même volontiers disposés à entrer en rapports directs avec les compositeurs et à leur verser à eux-mêmes le montant des droits, comme cela se pratique en Allemagne lorsque les compositeurs le désirent, et si nous pouvons ainsi économiser la dépense d'un lourd et couteux appareil intermédiaire, lequel prive les auteurs d'une grande partie des taxes qui leur reviennent.

« Nous devons protester de la manière la plus énergique contre l'inexactitude avec laquelle la situation a été exposée dans votre résolution, vraisemblablement à la suite de fausses informations d'un organisme de perception des droits d'auteurs.»

Le Congrès des organes officiels de propagande touristique en 1929

Nous avons reçu le Rapport sur le Vme Congrès international des organes officiels de propagande touristique, tenu en Pologne du 14 au 22 septembre 1929. Les pays représentés étaient l'Autriche, la Belgique, le Danemark, l'Egypte, l'Espagne, la France (à la fin du congrès seulement), la Grèce, la Hongrie, le Japon, la Lettonie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, la Suisse, la Tchécoslovaquie, la Turquie, la Yougoslavie et l'Amérique du Sud. L'Allemagne, la Grande-Bretagne et l'Italie n'étaient pas représentées.

A la séance solennelle d'ouverture, le 14 septembre, au palais de la présidence du conseil des ministres à Varsovie, les congressistes furenst alués par le ministre des travaux publics et des communications et par le président de la ville de Varsovie, auxquels répondit M. Junod (Suisse). La présidence du congrès fut confiée à M. l'ingénieur Minchejmer (Pologne).

Nous manquons à la fois de temps et de place pour rendre compte en détail de tous les travaux du congrès, dont l'ordre du jour ne comportait pas moins de 34 points. Le rapport lui-même comprend une centaine de pages. Nous devons nécessairement nous borner aux problèmes les plus intéressants pour nos milieux touristiques suisses.

La première séance de travail eut lieu le 16 septembre à Poznan. Après l'approbation du procès-verbal du IVme congrès, tenu en Hongrie du 22 au 29 septembre 1928, on entendit le rapport du secrétariat général, dont le siège est à La Haye et qui est dirigé par M. van Deventer, directeur de l'Office national hollandais du tourisme. Ce rapport donne surtout des explications sur la suite donnée à différentes questions traitées dans les précédentes conférences. Il s'agit notamment du format des affiches de propagande, de la demande de franchise douanière pour le matériel de propagande, des wagons-lits, des wagons-restaurants et en général du confort des voyages, des chèques de voyage, des relations avec les organisations hôtelières pour la diffusion de matériel de propagande, des statistiques du mouvement des étrangers, des rapports à adresser au secrétariat général sur l'activité des organes nationaux, etc.

On entendit ensuite des rapports des délégués des organisations représentées pour la première fois au congrès sur la marche de leurs institutions. Les orateurs fournirent de très intéressants détails sur le développement du tourisme en Roumanie, au Japon, en Tchécoslovaquie, en Norvège. Si certains pays en sont encore aux efforts de début, d'autres ont réalisé déjà de grands progrès et concourent dans une large mesure à l'extension du tourisme international. Nous reviendrons à l'occasion sur les principaux faits touristiques signalés dans ces rapports.

Au cours de la deuxième séance de travail tenue le 17 septembre, également à Poznan, on entendit tout d'abord un rapport du délégué espagnol sur l'oeuvre du « Patronage national du tourisme » créé en Espagne, notamment en ce qui concerne l'hôtellerie, les communications et la propagande. Puis le délégué égyptien exposa l'activité des organes touristiques de son pays, particulièrement de l'Association pour favoriser le tourisme en Egypte. La série des rapports verbaux fut close par celui du délégué de la Lettonie.

Le congrès s'occupa ensuite d'une question proposée par la Suisse : Les organes officiels de propagande touristique dans les divers pays, leur organisation, leur caractère officiel ou semi-officiel, les autres organes centraux de tourisme : syndicats d'initiative, chemins de fer, touring et automobile-clubs, associations hôtelières, action combinée de tous ces organes en matière de propagande touristique à l'étranger, les ressources dont ils disposent, rationalisation de la propagande touristique. Un sous-comité spécial établira un questionnaire pour obtenir des renseignements sur tous ces points, de tous les pays adhérents.

On passa ensuite à une question proposée par les Pays-Bas : Les agences privées de voyages prétendent souvent faire de la propagande à l'étranger, notamment celles qui s'occupent d'attirer les touristes américains ; est-il désirable que les organes officiels s'entendent avec ces bureaux, malgré le caractère tout différent de leur activité ? Après un intéressant échange de vues, la question fut laissée en suspens pour supplément d'étude.

L'une des principales questions à l'ordre du jour était la suivante : Coordination de l'action, des ordres du jour et des résolutions du *Conseil central du tourisme international*, de l'*Alliance internationale de tourisme* et du *Congrès international des organes officiels de propagande touristique*. On constate que dans le tourisme comme dans l'hôtellerie les organisations internationales sont multiples. Le problème est très complexe, chacune de ces organisations ayant des buts spéciaux. Un contact est cependant opportun Un sous-comité poursuivra l'étude de la question.

Divers orateurs exprimèrent des opinions fort différentes sur l'affiche comme moyen de propagande à l'étranger, sur les meilleurs modes d'impression des affiches, sur leur format et sur les conditions de l'affichage. Cette question avait été soulevée par la Suisse. On constata en général que les petites affiches sont plus faciles à placer et plus demandées que les grandes affiches de 92 cm. sur 128. L'affiche moderne en couleurs fut préconisée par plusieurs congressistes, tandis que d'autres exprimèrent leurs préférences pour les reproductions photographiques.

La Suisse avait également proposé une discussion sur les expositions de propagande touristique à l'étranger. Les avis furent assez partagés quant à leur efficacité.

(A suivre.)

Contre les panneaux-réclames

Voici que s'ouvre la saison du grand tourisme. L'étranger nous arrivera tantôt, apportant à notre pays, qu'il aime et qu'il admire, sa sympathie et, ce qui n'est point à dédaigner, son argent.

Accueillons à bras ouverts ces voyageurs venus quelquefois de très loin et faisons tout pour qu'ils n'éprouvent chez nous aucune déception. Plusieurs verront notre pays pour la première fois ; que rien ne gâte leur plaisir !

A cet égard, nous nous permettons de protester encore une fois à propos des panneaux-réclames qui déshonorent nos plus beaux sites.

Le Journal, de Paris, appelle cela « l'hérésie du panneau-réclame ». Le mot n'est pas trop fort, parce qu'il s'agit d'un crime de lèse-beauté. Et ce que l'auteur de l'article du *Journal* dit de la France s'applique aussi à la Suisse. Il le déclare lui-même expressément : « L'erreur est flagrante dans d'autres pays que le nôtre. La Suisse, par exemple, qui s'y entend en publicité touristique, commet aussi des fautes de ce genre. » Et ailleurs il ajoute : « Ils sont innombrables, les sites que défigurent d'abominables panneaux de bois peinturlurés. On devrait avoir

In Hotels, Restaurants, Konditoreien Bäckereien usw.

verwendet man mit grossem Erfolge die bekannten

Electrolux Filter

(Wasserentkalkungs-Apparate)

welche jedes Wasser vollständig entkalken

Das so erhaltene Wasser bietet die mannigfachsten Vorteile, beispielsweise:

Vermeidung der Kesselsteinbildung in Boilern, Kaffeemaschinen, Heizungen, Herdschlangen, Warmwasserleitungen.

Verkürzung der Kochzeiten für Fleisch, Gemüse, Teigwaren usw.

Ersparnis an Kaffee, Tee usw. infolge besserer Auslaugung, ferner Verbesserung des Aromas.

Verlängerung der Lebensdauer der Hotelwäsche, bedeutende Seifenersparnis.

Usw. usw. — — — — —

Verlangen Sie Referenzen und Prospekte kostenlos durch die

ELECTRO LUX A.G. ZÜRICH

Abteilung Filter Paradeplatz 4 Telephon Uto 2756

Besichtigen Sie unsere Apparate an der Z.I.K.A., Stand 1677 Halle 7

Bachmann & Kleiner

Aktien-Gesellschaft

Oerlikon

Spezialfabrik für den Bau elektrotherm. Apparate u. Anlagen

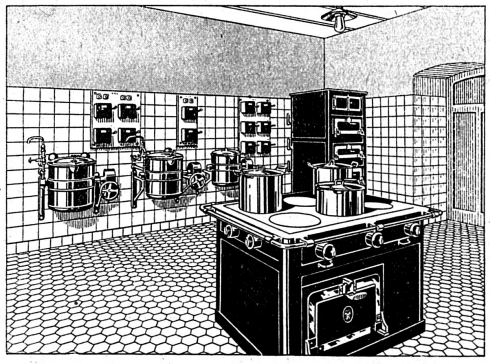

Elektrische Grossküchen-Anlagen

für Hotels, Pensionen und Restaurants

Elektrische Grossbäckereiöfen
Elektrische Pâtisserieöfen
Elektrische Boiler jeder Grösse
Elektrische Haushaltungsherde mit Brat-Backöfen
Elektrische Heizöfen

Besichtigen Sie unseren Stand in der „ZIKA" Stand 1509, Halle I, und Apparate im Betrieb in diversen Restaurants-Küchen

un culte de tout ce qui est beau, de tout ce qui est « naturellement beau » surtout. Mais bah! A la lisière d'un boqueteau, sur l'adorable paysage de fond d'une prairie, voilà qu'une montre gigantesque détache, pour le plaisir d'un horloger, une ignoble silhouette de bois découpé. En bordure d'une rivière, des poteaux soutiennent, parmi les saules, plusieurs mètres carrés de panneau chantant les louanges des vêtements « Machin ». Des monuments historiques mêmes sont profanés. »

Ainsi donc, en France comme en Suisse et sans doute ailleurs, on se préoccupe de mettre enfin un terme à l'américanisme exagéré de certains, pour qui le plus beau paysage ne vaut qu'en raison de ce qu'il rapporte et qui croient qu'on est en droit de monnayer même les plus grandes beautés d'un pays. Obsédant, agaçant, exaspérant ce morceau de bois, de tôle ou de toile qui attrape votre œil à tous les tournants et prétend vous imposer le produit « Machin » ou la fabrication « Chose »!

Mais est-elle du moins utile pour ses auteurs, cette réclame effrontée? « Elle est faite tout juste, dit avec raison l'auteur de l'article du *Journal*, pour provoquer la colère du client qu'on voudrait atteindre. » Nous ajouterons: « N'est-ce pas assez des journaux et des prospectus dont on nous inonde, sans qu'on recoure encore à nos rivières, à nos lacs, à nos champs ou à nos montagnes? C'est l'hérésie. Extirpons l'hérésie! »

(D'après L. Goumaz, dans le *Pays vaudois*, Lausanne.)

La Société suisse des cafetiers à Genève

L'assemblée des délégués de la Société suisse des cafetiers s'est réunie à Genève les 3 et 4 juin. Près de 200 délégués y ont participé, sous la présidence de M. le Dr Ammann, avocat à St-Gall. Les séances d'affaires ont eu lieu dans la salle des Rois, à l'hôtel de l'Arquebuse et de la Navigation.

Au début de la première séance, M. le Dr Ammann donna lecture d'un télégramme de sympathie de M. Musy, président de la Confédération, ainsi conçu: « J'exprime à votre association, et tout spécialement à son distingué président M. Budliger, mes vifs remerciements pour sa collaboration efficace dans la longue et difficile campagne en faveur de la revision du régime des alcools. Le pays tout entier vous est reconnaissant d'avoir largement contribué au succès de la grande journée du 6 avril, qui est un honneur pour les cafetiers suisses ».

La réponse suivante fut télégraphiée au président de la Confédération: « Votre télégramme à notre assemblée des délégués de la Société suisse des cafetiers a causé une joie générale et nous vous en remercions bien sincèrement. C'était pour nous un besoin de collaborer à la revision du régime des alcools, si important pour notre patrie, et de coopérer à la réussite des assurances sociales. Nous l'avons fait avec une satisfaction particulière. C'est à notre tour, Monsieur le président de la Confédération, de vous exprimer les respectueux hommages de la corporation suisse des cafetiers, hommage que vous doit du reste toute la population suisse ».

L'assemblée procéda ensuite à la réélection du comité central, composé de MM. E. Budliger, président central; J. Engeler, vice-président; K. Schneebeli, caissier; N. Herzog, Zurich; A. Sigrist, Emmen; E. Marti, Soleure; R. Kluser, Martigny; A. Meng, Vevey; S. Scheidegger, Berne; S. Schatz, Bâle; A. Veillard, Genève; F. Lüthy, Berne; A. Cioccari, Biasca; A. Horat, Schwytz; Dr Brückmann, Berne, secrétaire central.

Après avoir approuvé le rapport de gestion, les comptes de 1929 et le budget pour 1930 (prévisions: 278.000 fr. de recettes et 328.000 fr. de dépenses), l'assemblée entendit les rapports présentés sur les diverses questions à l'ordre du jour; elle passa ensuite aux discussions. Le comité central fut chargé de désigner des commissions chargées d'étudier les problèmes suivants: marche à suivre par les sections lors de la revision des lois cantonales sur les auberges et les restaurants; contrat pour les eaux minérales; instruction professionnelle; propagande pour les produits du verger et du vignoble; le prix des vins en Suisse. On décida de favoriser la vente des vins suisses et l'on choisit Glaris comme siège de l'assemblée des délégués de 1931. La séance avait été interrompue de 12 à 14 heures et elle dura jusqu'à 16 h. 30.

Les délégués firent ensuite un tour en ville en autocars, puis ils furent emmenés à Chambésy, pour se retrouver à 18 h. sous les beaux ombrages du Palais Eynard, où ils furent reçus par les autorités municipales. Des discours furent prononcés par M. Uhler, président du Conseil administratif de la ville et par M. Meng, de Vevey, au nom du comité central.

Le programme appelait ensuite le banquet officiel, au menu fort bien préparé et servi par les soins de M. Frey, tenancier de la Maison communale de Plainpalais. Il y avait plus de 400 convives. Les autorités cantonales et communales étaient représentées. Au moment des discours, on entendit M. Desbaillets, représentant du Conseil d'Etat, qui engagea les cafetiers à « pousser » la consommation des produits du sol suisse et notamment du vin, M. Ballansat, représentant du Conseil administratif, M. Meyer de Stadelhofen, député, M. le Dr Ammann, président de l'assemblée des délégués et M. Vellard, adjoint de Chambéry, au nom des cafetiers du Rhône. Un fort beau concert fut donné par la Fanfare municipale de Plainpalais, le Cercle choral, le Jodler-club Schwyzerhüsli et l'Intime-orchestre, avec le concours de plusieurs artistes. Un bal animé acheva la journée et ... commença celle du lendemain.

Dans la matinée du 4 juin eut lieu une excursion sur le Petit-Lac, par un temps superbe. L'*Evian*, pavoisé aux couleurs des cantons, battant pavillon fédéral, transportait plus de 500 personnes. On fit honneur aux produits des brasseries du Feldschlösschen et du Cardinal qui avaient organisé l'excursion, ainsi qu'à un buffet abondamment garni. A midi, le bateau aborda à Bellerive, où les participants furent répartis dans les restaurants Kaesch et Wirth; d'autres déjeunèrent à bord, grâce aux bons offices de M. Laeser. M. Bessard, président de la Société des cafetiers de Genève, remercia ses collaborateurs dans la préparation de ces deux journées et M. Budliger, président central, les remercia à son tour pour l'excellente organisation de cette 36me assemblée des délégués. Les participants quittèrent Genève dans la soirée, enchantés de la réception de leurs Confédérés genevois.

La question des langues au Tessin

Le projet de loi tessinois sur les affiches et enseignes en langues étrangères a déjà fait couler beaucoup d'encre. Il est énergiquement défendu par les uns, mais âprement combattu par les autres, dont nombre de Tessinois. Il est surtout mal compris à l'étranger, où il fait une impression déplorable.

C'est la première fois qu'un canton suisse prend des mesures de défense contre les autres langues nationales en les assimilant aux langues étrangères. Il faut bien connaître la situation au Tessin pour comprendre la nécessité relative de cette défense, tout en s'élevant contre les dangereuses exagérations d'une tentative qui, louable en principe, est mal lancée.

Mais n'exagérons pas à notre tour et ne prenons pas trop au tragique un simple projet de loi qui sortira considérablement amendé et fortement adouci du crible de la discussion au Grand Conseil et dans la presse. Du reste, le Tessin a une machine législative très active; elle fait et défait sans cesse des lois et des décrets. Il est donc inutile de s'alarmer outre mesure et de tirer du canon sur des moineaux. Tout au plus doit-on regretter l'écho que trouvent ces débats dans la presse étrangère, qui n'y comprend rien et en tire des conclusions fausses, préjudiciables à notre pays tout entier.

La mesure projetée est si nouvelle qu'une expertise juridique s'imposait. Le gouvernement tessinois l'a demandée à un juriste de la couronne, M. le professeur Burckhardt à Berne. Dans le verdict de ce Bâlois, il faut relever surtout un point: un canton a parfaitement le droit d'interdire l'emploi public, dans un but de réclame, des autres langues nationales (ou étrangères) sur son territoire. Mais ce qui est légal est-il toujours opportun? Ceci est une autre question.

Le gouvernement tessinois a voulu réagir contre un abus commis surtout dans les régions de Lugano et de Locarno, non seulement par des Confédérés ou des étrangers, mais aussi par des commerçants du canton. Il aurait suffi de décréter que toute affiche ou enseigne devra désormais porter le texte italien en lettres aussi grandes que les autres textes. Une pareille mesure aurait été généralement comprise et aurait parfaitement répondu au but visé. Mais on a voulu aller plus loin. Qu'on demande de mettre le texte italien à la première place, cela se justifie encore à la rigueur, mais peut déjà créer des difficultés. Un hôtelier, par exemple, qui inscrira sur trois balcons, en lettres d'égale grandeur, *Croix Blanche* (à gauche), *Croce Bianca* (au milieu) et *Weisses Kreuz* (à droite), aura-t-il observé la loi? On peut ergoter à l'infini là-dessus. Le législateur voudrait aller plus loin encore. Le projet prévoit que les caractères italiens devront être *plus grands* que les caractères français ou allemands. Ici, une scrupuleuse observation de la loi pourrait créer des complications sans fin. Je ne vois pas bien un gendarme grimper sur une échelle ou sur un toit, mesurer les enseignes d'un hôtel et constater au péril de sa vie que les lettres françaises et allemandes ont seulement un centimètre de moins que les lettres italiennes!

La plus grande erreur du projet est son caractère *fiscal*. Le gouvernement dit que les taxes de 2 à 50 francs par affiche non italienne ou bilingue ont pour but d'exercer *une influence non absolument prohibitive, mais rigoureusement modérative* à l'égard des enseignes polyglottes. Mais son message vante la loi aux citoyens comme un filon précieux de ressources nouvelles pour la caisse de l'Etat. Consulté par des intéressés, un autre juriste de la couronne, M. le professeur Fleiner, de Zurich, a déclaré anticonstitutionnel cet impôt sur les langues nationales. Il est à peu près certain que son avis prévaudra et que la loi, si toutefois elle passe, renoncera à taxer les affiches et enseignes à cause des langues.

Mais nous ne croyons pas même qu'elle passera. Non seulement l'opposition se montre assez forte au Tessin même et de la part de Tessinois, mais les difficultés d'exécution d'une telle loi sont si grandes qu'il ne vaudra pas la peine de l'adopter. Car ou bien elle ne sera pas rigoureusement appliquée, et alors il vaut mieux y renoncer d'emblée; ou bien on insistera pour sa stricte observation, et alors de nombreux conflits montreront l'impossibilité de maintenir des mesures aussi vexatoires. Si le projet de loi

Quelques caissettes de RAISINS de Corinthe ont leur place dans le garde-manger de votre Hôtel!

COMPTOIR CENTRAL DU RAISIN DE CORINTHE „GENÈVE"

ORFÈVRERIE
ERCUIS
PARIS
DEPOT BASEL
SCHWER VERSILBERTE BESTECKE UND TAFELGERÄTE FÜR HOTELS UND PRIVATE

Besuchen Sie an der ZIKA STAND No. 1515, HALLE 1

Besuchen Sie an der ZIKA STAND No. 1515, HALLE 1

GENERAL-VERTRETER FÜR DIE SCHWEIZ
Kiefer
Glas Porzellan Bestecke
BASEL GERBERGASSE 14

REGIONALVERTRETER:
TH. MEYER-BUCK SOHN & Co., ZÜRICH. FERDINAND HURNI, LUZERN.
TH. MEYER, BERN. MAHLER & Co., CHUR. GEBR. BANHOLZER, SOLOTHURN

Berücksichtigt die Hotel-Revue-Inserenten!

Weber-Tennisplätze
führend in **Qualität**, minimster Unterhalt. Neues, patentiertes **Spezialverfahren** mit **lichtechter roter** oder **grüner Abfärbung**. Im Winter **Eisbahn**.
Bruno Weber & Sohn - Basel
Tennisbaugeschäft, Telephon Safran 25.31

Grands vins mousseux

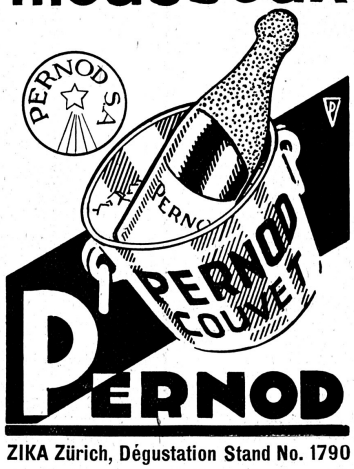

PERNOD
ZIKA Zürich, Dégustation Stand No. 1790

ZÜRICH 1927

GOLDENE MEDAILLE

„Mocca" - Kaffeemühlen
Mühlen für Café turc.
Aufschnittschneidemaschinen
Brotschneidemaschinen
mit automat. Vorschub
liefert als Spezialität
OTTO BENZ, Eidmattstr., ZÜRICH 7
oder durch bekannte Hotelküchenlieferanten

COGNAC
MARTELL
Gegründet im Jahre 1715

General-Vertretung für die Schweiz: Fred. Navazza Genf

Verlangen Sie überall die Reise-FLASCHE MARTELL***

ZIKA Die folgenden Lokale wurden möbliert von der

A.-G. MOBELFABRIK HORGEN-GLARUS IN HORGEN

Hotel-Restaurant
Terrassen-Restaurant
Schweizer Weinstube
Küchliwirtschaft
Fischstube
Deutsches Restaurant
Französ. Restaurant
Wiener Restaurant
Italienisches Restaurant
Zons-Stube
Brauerei-Restaurant